



## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL 22 juin 2022

Au four de Romanel-sur-Morges

À 08 h 04, madame **Mireille Pelet, présidente**, ouvre la séance avec émotion à l'annonce que ce sera son dernier Conseil en tant que présidente.

Elle souhaite une cordiale bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité et, s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2021, les comptes 2021, et la feuille pour un nouveau mandat à une commission, envoyée par erreur à l'ensemble des conseillers.

Elle excuse madame **la syndique, Isabelle Bonvin**, qui ne peut pas être présente à ce Conseil, en pensée avec elle en ces jours difficiles et demande à l'assemblée de se lever pour un moment de silence en mémoire de **John et Sylvia Bataillard**, qui étaient membres du Conseil, ainsi que pour **Edith Monnet**, ancienne conseillère, tous les trois décédés dernièrement.

### 1. Appel

Monsieur **Frank Lambelet, vice-président**, procède à l'appel. Le Conseil général compte **37 membres** à la suite du décès de **John Bataillard** et **Sylvia Bataillard** ainsi que de la démission de **Jean-Paul Rapin**. Madame **la présidente** lit sa lettre de démission qui évoque ses soucis de santé ne lui permettant plus de participer au Conseil. Décompte des présences du jour : **28 présents 8 excusés 1 absent**

Le quorum (1/3 des membres) étant de **12 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Madame **la présidente** demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. A la suite d'une vérification avec la préfecture, elle propose la modification de l'ordre du jour afin que l'élection en cours de législature de la fonction de secrétaire du Conseil et du délégué.e à l'ASIME apparaissent sous deux points distincts du point 9. L'ordre du jour sera donc, au point 9 : Election de la secrétaire du Conseil, au point 10 : Election du délégué.e suppléant.e à l'ASIME et de fait le report au point 11 de l'élection du président, vice-président, des scrutateurs et membres de commissions, au point 12 : Communications du bureau et au point 13 : Propositions individuelles. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021

Madame **la présidente**, propose une lecture. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. Monsieur **Jean-Claude Cretegnny** mentionne qu'il y a deux paragraphes identiques en fin de page 14 et haut de la page 15. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. Le procès-verbal du 8 décembre 2021 est **accepté à l'unanimité moins 1 abstention**. Monsieur **Marc-Henry Keuffer** ajoute qu'il y a également un correctif à faire aux noms de famille, **Chapuis** et **Bariljer**.

#### 4. Assermentations éventuelles

Madame la **présidente** stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques), domicilié dans la commune et avoir prêté serment* ». Il y a **2 demandes** d'assermentations ce soir.

**Bossard Philippe**

**Bottarelli André**

L'assemblée se lève pour le serment. La **présidente** procède à la lecture de l'art. 4 du règlement du Conseil général. A l'appel de leur nom, s'en suit la promesse de chacun en levant la main droite, dans l'ordre : **Bossard Philippe, Bottarelli André.**

Le Conseil compte désormais **39 membres**. Décompte actualisé : **30 présents 8 excusés 1 absent**

#### 5. Assermentation de Mme Patricia Chabanel, nouvelle municipale dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Madame la **présidente** demande à madame **Patricia Chabanel** de se lever et de se placer devant l'assemblée pour procéder à l'assermentation. L'assemblée est invitée également à se lever. Madame la **présidente** procède à la lecture des articles 9 et 62 de la Loi sur les communes, qui correspondent également à l'article 4 de notre règlement du Conseil général auquel l'on rajoute l'article 62 de la Loi sur les communes. A la suite, madame **Patricia Chabanel** fait la promesse par la main droite levée de respecter ces articles et est félicitée par l'assemblée pour son élection au poste de municipale.

#### 6. Comptes 2021, législature 2021-2026

Madame la **présidente** donne la parole à la **vice-syndique**, madame **Martine Grangier**.

Madame Martine Grangier rappelle tout d'abord que les postes significatifs des comptes communaux 2021 ont été commentés par écrit dans le document transmis. Elle parcourt les différents postes oralement en citant les chiffres, en relisant les commentaires et en les complétant de quelques remarques supplémentaires suivantes :

- Rapport financier :
  - o Relève que l'excédent est compris entre autres : d'une augmentation importante et toujours aléatoire de Frs ~50'000.- d'impôt sur les personnes morales, de Frs ~15'000.- sur les droits de mutation, de Frs ~91'000.- sur les successions, de Frs ~30'000.- sur les gains immobiliers.
- Tableau de l'évolution des réserves :
  - o Les attributions sur les collecteurs et épuration ainsi que sur les ordures ménagères et déchets ont pour buts des équilibrages de comptes.
- Comptes de fonctionnement : sous-totaux par chapitres énumérés et commentés selon les variations par rapport au budget :
  - o 1 Administration générale
    - 100 Autorités : peu de variation, en dessous de prévision.
    - 110 Administration : pas de commentaires.
    - 180 Transports : Déficit expliqué dans les commentaires
  - o 2 Finances
    - 210 Impôts : rappel des points évoqués dans le rapport financier et rappel que l'impôt sur les chiens avait précédemment été décidé au Conseil. Poste 451.00 Erreur du Canton sur l'information reçue initialement quant à sa participation. L'attention est portée sur la situation des recettes fiscales particulièrement élevées qui ne se reproduira pas chaque année.

- 220 Service financier : postes difficiles à estimer et finalement les charges sont légèrement plus basses en faveur de la commune. Le revenu du poste 411.00 taxe d'utilisation du sol nous sont donnés, légèrement plus bas cette année. Le fond de péréquation est une charge pour la commune mais finalement plus basses qu'estimée. En parallèle sur la base de dépenses justifiées, on nous rétrocède une somme en tant que revenu ventilé entre les dépenses thématiques, la participation au fond de péréquation et son décompte final. Voir aussi commentaires dans les comptes.
    - 230 Amortissements et réserves non ventilés : Pas de commentaires, sauf en réponse à la question du dernier Conseil, le coût de la participation au projet du centre aquatique de Morges a été de Frs 5'683.-
  - 3 Domaines et bâtiments :
    - Les postes sont très bien contrôlés, le but étant de ne pas dépasser le budget, voir même économiser un peu.
    - 310.432.00 : Les produits de la vigne ont un revenu plus bas en raison des événements naturels vécus.
    - 320 Forêts : la dépense est nettement inférieure au budget, aspect positif.
    - 350 Bâtiments les Frs 69'000 budgétés se ramènent à Frs 64'982.50 donc bien. Remarque au point 350.315.00 qui a subi une augmentation dû à la réparation de la chaudière et chauffe-eau de l'administration communale, dépense non prévisible. 427.01 La location du four est nul dû à la Covid.
    - 352 Bâtiments Forvey On est dans le budget, sans commentaires.
  - 4 Travaux
    - 420 urbanisme et territoire. 318.00 Honoraires et prestations de services, on a effectivement un dépassement remarqués dû à deux choses : On a procédé aux renouvellements des émoluments communaux faits avec l'aide d'urbanistes ainsi que des dossiers de constructions très compliqués, notamment deux qui ont nécessités l'aide de conseillers. Il y a eu beaucoup de demande de permis de construire, qui continue en 2022.
    - 430 Routes : Nous avons un écart sur le budget prévu initialement de Frs 33'000.- nous avons finalement dépensé Frs 190'697.15 expliqué entre autres par la création des arrêts de bus qui se solde sur l'exercice 2021 ainsi qu'un dos d'âne supplémentaire à Frs 15'647.- En complément d'explication sur les coûts de ses arrêts de bus : le coût global a été de Frs 258'392.- réparti sur deux exercices, en 2020 Frs 152'889.- et en 2021 Frs 105'503.- Finalement, il aura coûté à la commune Frs 165'772.- après le retour de subvention de Frs 93'120.- que l'on retrouve au poste 451.00
    - 431 Véhicule communal : léger dépassement car suite au Covid, le modèle de base n'était plus disponible. En revanche le modèle acquis est finalement mieux adapté aux besoins de l'employé communal.
    - 440 Parcs, places, cimetière : en dessous du budget et bien contrôlé.
    - 450 ordures ménagères : en dessous du budget et bien contrôlé.
    - 460 Egout et épuration : Dépassement de Frs ~20'000.- au poste 314.00 Entretien canalisations et collecteurs, a été induit par des études et travaux obligatoires sur les collecteurs adjacents aux collecteurs principaux de la route. Au poste 434.01 Taxes d'introduction dépassement mais non prévisible.
  - 5 Instruction publique et cultes
    - 510, 540 et 550 Pas de remarques, on est dans le budget.
    - 580 Temple et Culte : dépenses légèrement plus élevées par plus d'intervention de l'organiste qu'imaginé.
  - 6 Police
    - 600 Police cantonale : Légèrement en dessous du budget
    - 630 et 640 Police sanitaire et service des inhumations, ces postes sont très aléatoires.

- 650 et 660 Défense contre l'incendie et Protection civile : pas de commentaires
- 7 Sécurité sociale
  - Légèrement en dessous. Pas de commentaires, excepté à voir le commentaire de la boursière sur la cohésion sociale.
- 8 Service des eaux
  - Rien à signaler car sorti de la gestion communale.
- S'en suit la récapitulation des totaux des charges et dépenses.

Madame **Martine Grangier** clôture sa présentation des comptes.

Madame **la présidente** passe la parole à monsieur **Philippe Bataillard** pour faire lecture du rapport de la Commission de gestion :

**Extrait du rapport de la Commission de gestion**

*... il en ressort les observations suivantes :*

**Administration**

Transports publics :

180.351.00 : le poste augmente régulièrement et ne concerne que la part de la commune au déficit des transports publics du Canton. Cela représente environ 30% de plus que budgété.

**Finances**

Service financier :

220.451/52 & 452.01 : on observe ici des rétrocessions importantes de parts cantonales.

**Domaines et Bâtiments**

Terrains :

310.423.00 : le chiffre tient compte également d'une demi-location du droit de superficie octroyé au garage Arénaz Automobiles SA à la zone industrielle de Pra Vuatte.

310.435.00: le produit de la vigne a été affecté par la météo.

Bâtiments :

350.427.01: le chiffre 0 en revenu est encore dû à la période "Covid".

352.315.00: le dépassement du budget est dû à certains travaux urgents de remise en état de chaufferie et autres.

**Travaux**

Urbanisme et territoire :

420.318.00 : le dépassement du budget a été expliqué par quelques projets de constructions compliquées qui ont nécessités l'intervention de bureaux spécialisés. Y figure également la révision des émoluments communaux en matière de construction dans le cadre de "PACom" (Plan Aménagement Communal) via un bureau d'urbanisme.

Routes :

430.314.00 : compris le solde de l'arrêt de bus Moulin du Choc.

Véhicule communal

431. 311.00: le dépassement est dû à une non-possibilité de livraison du modèle choisi, en partie dû au "Covid". Le nouveau véhicule a alors été pris, car en stock, avec des roues Jumelées à l'arrière ce qui permet une charge utile plus importantes.

**Sécurité sociale**

Prévoyance sociale : bien que ce chiffre soit en légère baisse, on peut s'attendre à une nouvelle hausse mais, semble-t-il selon les informations données, peut-être pas si importante que cela.

**Service Industriel**

Service des eaux : pour la première année, il n'y a plus rien dans ce poste puisque l'entier du réseau communal est sous la gestion de la Commune de Lausanne par son Service de l'eau-eau potable.

La Commission de gestion exprime, par ces lignes, l'excellente gestion des deniers publics de notre commune. En effet, il y a bon nombre de postes dont le budget a été rigoureusement respecté. Nous rappelons ici qu'un déficit de Frs 24'000.- avait été prévu. Cet exercice, bénéficie de rentrées

*exceptionnelles qui n'auront certainement pas lieu chaque année. Après avoir reversé des montants à certains fonds pour investissements futurs, il reste encore 31'519.98 d'excédent de revenus.*

*Pour rendre compte de nos visites et entretiens avec la Municipalité sur les travaux de la route ainsi que la visite des locaux communaux du Forvey, la présente Commission n'a pas de remarques particulières au sujet de la route. Les chiffres fournis et les explications données à ce jour ne laissent apparaître aucuns gros dysfonctionnements.*

*Pour le bâtiment du Forvey, la Commission a observé quelques meubles divers qui sont stockés dans les locaux de la Protection civile. Les explications données par la Municipalité nous ont satisfait. La Commission exprime le vœu que ce mobilier soit mis en vente sur le site internet de la Commune, par exemple, avant d'être éliminé par le biais d'une mise en déchèterie.*

*Où ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter les comptes communaux 2021...*

Madame la **présidente** ouvre la discussion. Monsieur **Jean-Pascal Chapuis** demande un complément d'information concernant le choix d'avoir l'arrêt du bus sur la route. En réponse, monsieur **Claude Ruch** s'était également posé la question car à l'époque, les autorités nous avaient obligé de faire le renforcement. Monsieur **Bernard Mathyer** mentionne que pour lui c'est également un mystère. Monsieur **Claude Ruch** souligne que le quai d'attente maintenant plus large offre plus de sécurité pour les piétons.

Madame la **présidente** s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions. Elle propose d'accepter les comptes 2021 et de donner décharge à la municipalité de sa gestion financière pour 2021. A la suite du vote, **les comptes sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.**

La vice-syndique, madame **Martine Grangier**, au nom de ses collègues, remercie l'assemblée de la confiance qui leur est donnée.

## **7. Communications municipales**

Madame la **présidente** passe la parole à madame la **vice-syndique, Martine Grangier**, qui passent la parole à monsieur **Yves Teuscher, municipal.**

Monsieur **Yves Teuscher** rappelle la journée « **Coup de balai** » du 26 mars 2022. Il cite quelques chiffres : 40 personnes présentes, 2 à 3 m<sup>3</sup> de déchets de voirie, 14 pneus, une portière de voiture, ramenée par trois filles, 2 vélomoteurs, 300 kg de produits divers, inertes et aciers, 5 secteurs ont été nettoyés, depuis le chemin des syndicats jusqu'en bas au Moulin-du-Choc. Il remercie chaleureusement les personnes qui sont venues, pour leur investissement et leur joie qui lui a fait chaud au cœur.

Madame la **vice-syndique** passe la parole à monsieur **Claude Ruch, municipal**, pour une information sur la route.

Monsieur **Claude Ruch**, évoque un projet compliqué et difficile pour la municipalité mais qui est arrivé au bout dernièrement avec la pose du tapis absorbant. Un premier retour par les habitants fait ressortir que le bruit est fortement diminué. Mercredi 29 juin, il a rendez-vous pour l'état des lieux et fera un point sur les finitions en cours actuellement. Il précise que le trottoir traversant, à l'origine prévu en un seul endroit devant la fromagerie, a été également fait en haut vers le four, sur conseils des urbanistes qui l'ont demandé pour la sécurité des piétons qui traversent et qui prennent le bus. La municipalité a trouvé cette proposition judicieuse. Il souligne donc que quand on passe en voiture, nous devons passer naturellement au pas pour garantir la sécurité des piétons, qui, par ailleurs, ont la priorité sur des trottoirs de cette configuration. Il a reçu plusieurs remarques, notamment que l'on touche sous la voiture, concernant le trottoir traversant de la place du Cotterd et a fait suivre à l'ingénieur civil cette remarque afin de faire des propositions d'amélioration. La municipalité attend les propositions. Il rappelle que l'on doit passer au pas. Il reste encore le marquage à faire, qui sera probablement fait fin juin ou début juillet après que le revêtement sera débarrassé de son gras, condition pour garantir l'adhésion du marquage.

Monsieur **Gérard Grand** fait remarquer que les trois poteaux, lorsque l'on vient de Cossonay, obligent à déborder sur la voie d'en face pour tourner. Est-il possible de déplacer le dernier poteau, côté Morges ? De plus, l'espacement entre le local de la jeunesse et le premier des poteaux laisse suffisamment d'espace pour le passage d'un véhicule, passage que certains usagers empruntent afin d'éviter les trois poteaux. Monsieur **Claude Ruch** confirme qu'effectivement il faut passer très près du dernier poteau pour tourner si l'on ne veut pas déborder sur l'autre voie. Il indique en revanche que le passage vers le local de la jeunesse ne sera plus possible dès la pose d'un poteau, de chaque côté de la route, prévu en amont du passage piéton. Monsieur **Gérard Grand** évoque son propre vécu et confirme néanmoins que le rayon nécessaire à ce virage après les poteaux, sans débordement sur la voie d'en-face, n'est pas faisable. Selon lui, la position du dernier poteau n'est peut-être pas aux normes car non adapté au rayon de braquage des véhicules. Monsieur **Claude Ruch** confirme qu'il fera vérifier ce point. Madame la **présidente** passe la parole à monsieur **Jean-Pascal Chapuis**. Il demande si les privés qui ont également eu des travaux, pour exemple, le goudronnage de sa cour, ont les mêmes garanties en cas de défauts que la commune. Monsieur **Claude Ruch** confirme que c'est le cas. Madame la **présidente** passe la parole à monsieur **Henri Schaer** qui souligne que pour le problème des potelets évoqués précédemment, le problème en cas de passage de camions de livraisons, les potelets pourraient être arrachés ou les transports devraient être déviés par le chemin de la Guerre ou autres. Monsieur **Claude Ruch** reconferme qu'il va vérifier ces positions de poteaux. Il n'y a plus de questions en rapport à la route.

Madame **Martine Grangier** rappelle que monsieur **Claude Ruch**, comme annoncé au dernier Conseil de décembre, va terminer son mandat de municipal ce 30 juin et évoque quelques dates clés de son parcours au sein de la Municipalité. Il a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2011, cela fait 11 ans. Les faits marquants durant son mandat, en plus des tâches courantes, ont été notamment : de 2013 à 2014, le suivi du projet d'extension du collège, en 2015, le pilotage de la création de deux appartements à la suite de la fermeture de la Poste en 2014, en 2016, la création du jardin du souvenir, puis finalement, le pilotage de la route cantonale. La **vice-syndique** souligne d'après son expérience professionnelle, que piloter ce genre de projets est un travail très compliqué, difficile et de tous les instants. La Municipalité a vraiment apprécié qu'il se soit occupé de ces projets et relève également qu'il a beaucoup œuvré pour le maintien du patrimoine immobilier. **Ces collègues municipaux** ont beaucoup apprécié, au-delà de ses compétences professionnelles mises à contribution par le suivi de ses dicastères, sa disponibilité, sa bonne humeur, sa bienveillance et de fait vont beaucoup le regretter. Monsieur **Claude Ruch** est applaudi chaleureusement par **l'assemblée** et reçoit un cadeau.

Monsieur **Claude Ruch** remercie la **vice-syndique** et confirme que ces onze années ont été passionnantes, qu'elles lui ont permis d'apprendre beaucoup de choses et lui ont servi également de « pont » entre vie professionnelle et la retraite. C'était une très belle période pour lui et il souhaite maintenant passer à autre chose et faire ce qu'il n'a pas encore eu le temps de faire, un peu comme une deuxième retraite. Il souhaite bon vent à ses collègues municipaux et à madame **Patricia Chabanel**. Sa nomination le ravi, estimant qu'elle a toutes les compétences pour ce poste et qu'elle s'aura s'engager dans sa nouvelle fonction. Madame **Martine Grangier, vice-syndique**, lui souhaite également la bienvenue.

## **8. Rapport sur l'état des archives**

Madame la **présidente** fait la lecture du rapport sur l'état des archives du Conseil général pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022.

### ***Extrait du rapport du bureau***

*... En date du 13 juin 2022, M. Frank Lambelet, vice-président et moi-même, la présidente nous nous sommes retrouvés pour contrôler l'état des archives concernant les deux premiers Conseils de la législature 2021-2026 ainsi que le classeur des votations et élections.*

*Nous avons pu constater que les documents sont bien classés et conservés. Nous avons juste demandé à la secrétaire de réimprimer le PV du 08 décembre 2021, ce dernier ayant eu un problème d'impression.*

*Le préfet est passé en date du 1er décembre 2021. Ce dernier a contrôlé également les PV de l'ancienne législature et c'est à cette occasion qu'il a demandé le chiffrage en continu des pages des PV, à part ce détail, tout était en ordre. Merci à la secrétaire.*

*Les archives du Conseil général, qui peuvent être consultées, sont conservées au bâtiment de l'Administration communale, distinctes de celles de la Municipalité...*

## **9. Election : Secrétaire du Conseil**

Madame la **présidente** souligne qu'avec l'élection à la municipalité de madame **Patricia Chabanel**, le poste est vacant, le bureau propose, avec son accord, madame **Eugénie Casaccio**. La présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions ou si quelqu'un serait intéressé. Ce n'est pas le cas. Elle rappelle donc que si le nombre de candidat est égal au nombre du siège à repourvoir, c'est une élection tacite. En conclusion, madame **Eugénie Casaccio est élue tacitement au poste de secrétaire** avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Elle est applaudie par l'assemblée.

## **10. Election : Délégué.e suppléant.e à l'ASIME**

Madame la **présidente** mentionne madame **Fabienne Chapuis**, actuellement suppléante, qui a préalablement accepté de devenir 1<sup>ère</sup> déléguée pour donner suite à la démission de madame **Chantal Bataillard**. Madame **Fabienne Chapuis** confirme son accord. Madame la **présidente** attend la proposition d'une personne pour prendre la fonction de délégué.e suppléant.e. Madame **Annabelle Venisse Perrine** se propose. La **présidente** demande que les personnes en accord avec cette candidature se manifeste en levant la main. Madame **Annabelle Venisse Perrine est acceptée à l'unanimité**.

## **11. Elections : Présidence, vice-présidence, scrutateurs et membres des Commissions : gestion, finances et urbanisme**

### **Présidence et vice-présidence**

Madame la **présidente** ne se représente pas et le bureau propose monsieur **Frank Lambelet**, qui confirme son accord. Madame la **présidente** demande si un membre présent est intéressé. Ce n'est pas le cas. Comme le nombre de candidat est égal au nombre du siège à repourvoir, c'est une élection tacite. En conclusion, monsieur **Frank Lambelet est élu tacitement au poste de président du Conseil général**, applaudi par l'assemblée. Le poste de vice-président est donc vacant puisque monsieur Frank Lambelet est passé président. Le bureau, et avec son accord, propose monsieur **Cyril Fotel** comme vice-président, qui confirme son accord. Personne d'autre n'est intéressé, monsieur **Cyril Fotel est élu tacitement au poste de vice-président**, également applaudi chaleureusement par l'assemblée.

### **Scrutateurs.trices**

Madame la **présidente** propose de passer à l'élection des scrutateurs.trices. Elles annoncent deux démissions, madame **Francine Kohler** et monsieur **Loïc Lanthemann**, mentionne également que monsieur **Cyril Fotel** passé vice-président devra être remplacé et indique que madame **Fabienne Chapuis** confirme souhaiter rester en fonction. La présidente confirme donc qu'il faut une personne comme scrutateur.trice et deux comme suppléants.tes, elle attend des propositions. Madame **Véronique Langenberger** demande en quoi ça consiste. Madame la **présidente** informe que la tâche est d'effectuer le dépouillement des bulletins lors des votations ou élections, donc être présent.e quatre dimanches par année. Un dépouillement peut également avoir lieu lors d'un Conseil si une élection se fait à bulletin secret. Madame **Véronique Langenberger** se propose comme scrutatrice. A

la demande de la présidente, monsieur **Philippe Bataillard** se propose comme suppléant et après un peu d'attente, monsieur **Raphaël Houmard** se propose deuxième suppléant. La présidente confirme donc que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à pourvoir, récapitule les personnes élues tacitement comme membres du bureau, en tant que :

**Scrutatrices :** **Fabienne Chapuis, Véronique Langenberger**

**Scruteurs suppléants :** **Philippe Bataillard, Raphaël Houmard**

L'assemblée applaudit.

### Commissions

Madame la **présidente** demande si l'assemblée est en accord avec un vote à main levée pour les membres de commissions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame la **présidente** informe monsieur **Franz Jermann** qu'en rapport à son courriel dans lequel il mentionne vouloir continuer dans une commission, qu'il n'est actuellement dans aucune commission. Elle lui propose d'en intégrer une aujourd'hui comme il y en aura plusieurs à repourvoir. Elle précise à l'assemblée que plusieurs membres de commissions excusés souhaitent continuer dans leur commission respective, mais que s'il y a des candidats-es parmi les personnes présentes ce soir, ce sont eux-elles qui seront prioritaires.

### Commission des finances

Madame la **présidente** annonce que la présidente sortante est madame **Micheline Mathyer**. Les membres qui souhaitent rester sont : mesdames **Chantal Bataillard** et **Sandra André**, excusées pour ce soir, madame **Yvonne Teuscher** et monsieur **Raphaël Houmard**, tous les deux présents ce soir. De plus, madame **Micheline Mathyer** veut bien revenir dans la commission s'il n'y a pas d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas et madame Micheline Mathyer confirme sa réintégration. L'assemblée **accepte à l'unanimité moins 1 abstention**. La commission est donc composée de :

**Présidente**      **Chantal Bataillard**  
                         **Sandra André**  
                         **Yvonne Teuscher**  
                         **Raphaël Houmard**

### Commission de gestion

Madame la **présidente** annonce que le président sortant est monsieur **Bernard Mathyer**. Les membres qui souhaitent rester sont : messieurs **Jérôme Perrine**, excusé ce soir mais **confirmé par Annabelle Venisse Perrine, Jean-Pascal Chapuis et Philippe Bataillard**, tous deux présents, confirment vouloir rester. Monsieur **Sébastien Latin**, excusé ce soir, n'a pas donné d'information quant à poursuivre ou non dans la commission. Il faut donc remplacer deux membres. Monsieur **Bernard Mathyer** confirme qu'il est d'accord de réintégrer la commission. Madame la **présidente** propose le poste à monsieur **Franz Jermann** qui ne désire pas intégrer cette commission, monsieur **Philippe Bataillard** propose que cela soit une dame. Le nom d'**Yvonne Teuscher** est mentionné mais ne peut pas faire partie de cette commission du fait qu'elle est dans celle des finances. Madame la **présidente** propose à madame **Claudine Croxatto**, qui ne désire pas faire partie de commission. Monsieur **Jean-Pascal Chapuis** propose que monsieur **Philippe Bossard** se propose mais celui-ci ne désire pas intégrer une commission dès l'année de sa reprise au Conseil. Madame la **présidente** propose à monsieur **André Bottarelli**, qui préfère laisser la place pour quelqu'un de plus jeune, à messieurs **Jean-Philippe Barilier** et **Marc-Henry Keuffer**, qui déclinent également. Madame **Véronique Langenberger** demande précision sur le rôle de la commission de gestion. S'en suit l'explication de la différence entre les commissions des finances et de gestion, respectivement l'une s'intéresse à ce qui est budgété et l'autre à ce qui est dépensé au travers des comptes clôturés. Madame **Véronique Langenberger** confirme sa

candidature. La présidente récapitule les membres prévus dans cette commission et passe au vote. L'assemblée **accepte à l'unanimité moins 1 abstention**. La commission est composée de :

<b>Président</b>	<b>Jérôme Perrine</b>
	<b>Jean-Pascal Chapuis</b>
	<b>Philippe Bataillard</b>
	<b>Véronique Langenberger</b>
	<b>Bernard Mathyer</b>

### Commission de l'urbanisme

Madame la **présidente** annonce le président sortant, monsieur **Bruno Baumann** et membre sortant, Frank Lambelet, nouveau président du Conseil. Les membres qui souhaitent rester sont : messieurs **Henri Schaer**, présent, **Serge André**, excusé et **Cyril Fotel** ainsi que **Bruno Baumann**, qui confirment tous les deux qu'ils désirent rester. Il y a donc un candidat à trouver. Monsieur **Jean-Philippe Barilier** se propose. La présidente récapitule les membres prévus dans cette commission et passe au vote. L'assemblée **accepte à l'unanimité**. La commission est composée de :

<b>Président</b>	<b>Henri Schaer</b>
	<b>Serge André</b>
	<b>Cyril Fotel</b>
	<b>Jean-Philippe Barilier</b>
	<b>Bruno Baumann</b>

## **12. Communications du Bureau du Conseil**

Madame la **présidente** souhaite rappeler les principaux changements mis en place dans la nouvelle **LEDP** depuis le 1er janvier 2022.

- L'élection tacite lors d'une élection complémentaire s'il y a un seul candidat
- L'élection du Syndic n'aura plus lieu le même dimanche que les municipaux pour les villages ayant un Conseil général et l'élection sera également en deux tours pour le syndic, ce qui pourrait nous amener à quatre dimanches de votations au maximum.

Animation de la salle. Monsieur **Bernard Mathyer** demande la parole afin d'exprimer son mécontentement face au Canton qui impose, par cette loi, les petites communes à des élections tacites. Il évoque, de manière ironique, que l'on a déjà subi à l'époque la mise en place du vote par correspondance qui a aboli la traditionnelle verrée réunissant les villageois le jour du vote. Il souligne de plus que, selon la Constitution vaudoise, que chaque électeur vaudois étant éligible, de quel droit le Conseil d'état vaudois se permet d'imposer cette élection tacite, ne permettant plus de donner des voix le jour de la votation à une personne de son choix.

- Après 2 absences consécutives non justifiées aux séances du Conseil, la personne est considérée comme démissionnaire. Ceci sera statué par les membres du bureau qui évalueront chaque situation en fonction de la justification. Pour les autres modifications, la loi détaillée et résumée est disponible sur le site du Canton.

Madame la **présidente**, avec deux membres du bureau actuel, **Francine Kohler** et **Cyril Fotel**, assurerons l'organisation de la **sortie du Conseil de la législature 2016 – 2021**. Cette sortie aura lieu le samedi **08 octobre 2022** dans la région du Jura bernois. Les informations et demande d'inscription seront transmises d'ici fin juillet, début août.

Madame la **présidente** remercie madame **Patricia Chabanel** d'avoir pris le poste de secrétaire lors de l'assermentation en avril 2021 et lui souhaite « Bonne chance » pour son nouveau poste de municipale. Madame **Patricia Chabanel** reçoit un bouquet de fleur et remercie **Mireille Pelet** pour lui avoir apporté son soutien dans l'apprentissage de cette fonction ainsi que pour les relectures des procès-verbaux,

même si quelques « trucs » ont été « zappés » pour le dernier. Elle évoque avoir pu mieux connaître madame **Mireille Pelet** et apprécié ses qualités « au carré », notamment la rigueur et la précision, qualité manquante énormément au 21<sup>e</sup> siècle. Madame **Patricia Chabanel** évoque avoir eu beaucoup de plaisir et aurait volontiers continué dans cette fonction si elle ne s'était pas présentée à la municipalité. Elle assure également qu'elle soutiendra au mieux madame **Eugénie Casaccio** dans sa prise de fonction de secrétaire.

### **13. Propositions individuelles**

Madame la **présidente** passe la parole à monsieur **Bernard Mathyer** qui en a fait la demande au préalable.

Monsieur **Bernard Mathyer** remercie l'autorité pour son soutien et sa disponibilité, lors des diverses rencontres et lors de la fête des **50ans+ du Four banal**, ce samedi 18 juin 2022. Il souligne également que pour ceux qui n'aurait pas eu l'occasion de voir l'exposition photos du 1<sup>er</sup> étage, ils peuvent la retrouver dans une plaquette relatant les 50 années du Four. Cette plaquette est en vente sur commande afin d'en faire profiter toutes les générations à venir. La liste de commande ainsi qu'un exemple de la plaquette est disponible pour consultation après la séance. Il remercie madame la **vice-syndique** et les **municipaux**.

Monsieur **Frank Lambelet** prend la parole à l'occasion du départ de notre **présidente**, madame **Mireille Pelet**, et fait lecture à l'assemblée de l'historique de son parcours. Madame **Mireille Pelet** est conviée devant l'assemblée qui se lève à cette occasion.

#### **Extrait des remerciements de monsieur Frank Lambelet**

*...Tout d'abord, permettez-moi au nom du nouveau bureau du Conseil, de vous remercier pour la confiance témoignée.*

*À l'image de nos autorités cantonales fraîchement élues ce printemps, la toute nouvelle équipe du qui vient d'être constituée, se réjouit et se tient prête à remplir les missions qui seront les siennes à l'avenir.*

*Cela dit, il m'incombe, avant qu'elle ne close ce Conseil, son dernier Conseil, de remercier notre Présidente sortante Mireille Pelet.*

*En effet, Mireille Pelet, née Monnet, a vu le jour le 20 mars 1957 à Romanel-sur-Morges où elle y grandit et passe toute sa scolarité. S'en suivra un séjour linguistique en Allemagne puis en Suisse allemande avant d'entreprendre l'école d'aide hospitalière à Vevey.*

*Durant cette période, Mireille rencontre celui qui deviendra son mari, Michel Pelet. Ensemble ils fondent une famille avec 4 enfants dont ils sont aujourd'hui les heureux grands-parents !*

*C'est en 1986, à la suite du décès de son papa, que Mireille et sa jeune famille décide de venir s'établir à Romanel où Mireille et Michel participent volontiers aux diverses activités du village et deviennent naturellement membre du Conseil Général.*

*À la fin des années 90, Mireille Pelet est nommée au bureau du Conseil, puis vice-Présidente au côté de Bernard Mathyer, alors Président.*

*En 2008, Mireille, toujours vice-Présidente, accepte de se porter candidate à la Présidence du Conseil Général. En ballottage favorable lors du scrutin à bulletin secret, il ne lui manquera qu'une seule petite voix pour être élue à la majorité absolue dès le 1<sup>er</sup> tour.... Mais sera finalement élue au 2<sup>e</sup> tour.*

*Depuis 2008 donc, Mireille Pelet occupe le poste de Présidente du Conseil législatif de notre commune. 14 ans qu'elle endosse le rôle de 1<sup>ère</sup> citoyenne du village !*

*Sous sa houlette, Mireille aura présenté bon nombre de préavis, parfois qui ont suscités d'intenses débats, le tout sous l'ère de 3 syndicats différents.*

*Au nom du Conseil Général, nous voulons te remercier pour toutes ces années où tu as scrupuleusement conduit ces séances du Conseil Général et dirigés méthodiquement le bureau lors de votations ou d'élections communales,*

cantonales ou fédérales. La rigueur, la préparation des séances et l'anticipation furent tes maîtres mots dans l'exercice de tes fonctions.

Accepte volontiers ces quelques fleurs et ces bons-cadeaux en reconnaissance de ton dévouement à notre commune.

Nous te souhaitons, Mireille, le plus beau des futurs, de belles choses et des beaux lendemains, accompagnés de nos meilleurs vœux de santé pour toi et ta famille...

Madame **Mireille Pelet** reçoit un bouquet de fleur et une enveloppe cadeau. L'assemblée applaudit chaleureusement.

Madame la **présidente, Mireille Pelet**, demande si une autre personne souhaite la parole avant de s'exprimer personnellement. C'est le cas, monsieur **Daniel Gruaz** souhaite s'exprimer au nom des aînés de Romanel-sur-Morges.

Monsieur **Daniel Gruaz** remercie la **municipalité et la vice-syndique** pour la course offerte du mercredi 15 juin 2022, comme disent les jeunes, c'était « Nickel ». Il pose la devinette à l'assemblée en évoquant : la « cerise sur le gâteau » était d'avoir visiter un aîné qui vivait à Corsier et qui est mort le 25 déc. 1977. Qui est-ce ? C'est Charlot. Rire de l'assemblée.

Personne d'autre ne souhaite prendre la parole et notre **présidente Mireille Pelet** prend la parole, pour clôturer la séance et son mandat, avec beaucoup d'émotion. Elle remercie l'**assemblée** pour la confiance témoignée durant ces quatorze années de présidence, souligne qu'elle a beaucoup appris sur les lois et évoque beaucoup de plaisir même si parfois ce n'était pas évident, « il y en a eu des vertes et des pas mûres ». Elle souhaite à monsieur **Frank Lambelet** et toute l'**équipe du bureau** le meilleur pour l'avenir.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, madame la **présidente** lève alors la séance à 21 h 52 et convie l'assemblée à la verrée traditionnelle enfin retrouvée.

Au nom du Conseil général,

Mireille Pelet



La présidente



Patricia Chabanel



La secrétaire